



Hyloris Pharmaceuticals SA

Boulevard Patience & Beaujonc 3/1
4000 Liège, Belgique
Numéro d'entreprise : 0674.494.151 (Liège, Division de Liège)

(ci-après dénommée « **Société** »)

PROCURATION

Conditions

Il est proposé aux actionnaires qui souhaitent se faire représenter à l'assemblée qui se tiendra le **mardi 13 juin 2023 à 14h00 au Boulevard Patience & Beaujonc 3/1, 4000 Liège, Belgique**, de donner une procuration à M. Koenraad Van der Elst, Chief Legal Officer, qui sera physiquement présent à l'assemblée, ou de donner des pouvoirs à un mandataire de leur choix.

Le formulaire de procuration signé doit être envoyé à la Société par e-mail à corporate@hyloris.com ou par courrier à l'adresse Hyloris Pharmaceuticals SA, *Boulevard Patience & Beaujonc 3/1, 4000 Liège, Belgique*, à l'attention de M. Koenraad Van der Elst, Directeur juridique. L'envoi par e-mail est recommandé. Pour les titulaires d'actions dématérialisées, merci d'envoyer ce formulaire de procuration accompagné de l'attestation obtenue auprès d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de compensation.

Veillez noter que la société rejettera les procurations qui arrivent en retard ou qui ne répondent pas aux exigences énoncées dans la convocation.

Les détenteurs de warrants peuvent assister à l'assemblée avec un vote consultatif.

La Société souligne que les détenteurs de warrants peuvent uniquement assister à l'Assemblée avec un vote consultatif conformément à l'article 7:135 du Code Belge des Sociétés et des Associations. Veillez noter que la société rejettera les procurations qui arrivent en retard ou qui ne sont pas conformes aux exigences énoncées dans la convocation.

Le/la soussigné(e), (nom et prénom) ou (Pour les personnes morales) représentée par))

Demeurant/ayant son siège social à :

- i. propriétaire de _____ actions nominatives (nombre d'actions représentées) de la Société, pour lesquelles il/elle déclare avoir accompli les **Formalités de participation** prévues dans la convocation (**Compléter le cas échéant**).



- ii. propriétaire de _____ actions dématérialisées (nombre d'actions représentées) de la Société, pour lesquelles il/elle déclare avoir accompli les **Formalités de participation** prévues par la convocation (**Compléter le cas échéant**).
- iii. propriétaire de _____ warrants nominatifs (nombre de warrants représentés) de la Société, pour lesquels il/elle déclare avoir rempli les **Formalités de participation** prévues dans la convocation (**Compléter le cas échéant**).

Désigne par la présente comme mandataire :

M. Koenraad Van der Elst, Chief Legal Officer de la Société, avec pouvoir de substitution pour le/la représenter à l'Assemblée, qui se tiendra le **mardi 13 juin 2023 à 14h00** au **Boulevard Patience & Beaujonc 3/1, 4000 Liège, Belgique** et pour voter ou s'abstenir en son nom sur tous les points figurant à l'ordre du jour ci-dessous.

Les actionnaires et les détenteurs de warrants qui souhaitent désigner un mandataire doivent le faire conformément aux règles applicables du droit belge. Cela inclut les règles relatives aux conflits d'intérêts et à la tenue d'un registre. Étant donné que le mandataire proposé relève potentiellement des règles de conflit d'intérêts de l'article 7:143, §4 du Code Belge des Sociétés et Associations, **vous devez donner des instructions de vote au mandataire pour chacun des points de l'ordre du jour**. Si vous ne donnez pas d'instructions de vote pour tous les points de l'ordre du jour ou si, pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données ne sont pas claires, le mandataire s'abstiendra de voter. S'il y a lieu de voter sur des décisions à prendre par l'Assemblée, pendant l'Assemblée, concernant le déroulement et/ou l'organisation de l'Assemblée, sous réserve du respect du Code Belge des Sociétés et Associations, le mandataire s'abstiendra de voter.

En cas de modifications de l'ordre du jour et/ou de propositions de résolution, telles que décrites ci-dessus, la Société publiera, au plus tard le lundi **29 mai 2023**, un ordre du jour révisé comportant les nouveaux points inscrits à l'ordre du jour et/ou les propositions de résolution supplémentaires.

Parallèlement à la publication d'un ordre du jour révisé, la Société mettra à disposition sur son site Internet un formulaire de procuration et un formulaire de vote par correspondance modifiés, à l'adresse <https://hyloris.com/shareholders-meeting-2023>. Les formulaires de procuration qui sont parvenus à la Société avant la publication d'un ordre du jour révisé restent, d'une part, valables pour les points de l'ordre du jour auxquels les procurations s'appliquent. D'autre part, le mandataire s'abstiendra de voter sur tous les nouveaux points de l'ordre du jour ou sur les résolutions proposées. Par conséquent, les actionnaires ont la possibilité de soumettre une nouvelle procuration en utilisant les formulaires modifiés, conformément à la convocation.

La Société mettra à la disposition des actionnaires et des détenteurs de warrants représentés par procuration une vidéoconférence en direct de l'Assemblée. Les actionnaires et les détenteurs de warrants qui fournissent à la Société une adresse électronique dans la section désignée ci-dessous, recevront un lien pour suivre la vidéoconférence.

Adresse e-mail:

(Compléter en lettres capitales)

Ordre du jour et votes

1. **Prendre connaissance du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022**

Proposition de résolution

Le Conseil d'administration soutient que ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

2. **Prendre connaissance du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022**

Proposition de résolution

Le Conseil d'administration soutient que ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

3. **Approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et l'affectation des résultats**

Proposition de résolution

Il est proposé d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et l'affectation des résultats telle qu'établie par le Conseil d'administration. L'affectation des résultats se présente comme suit :

Perte de l'exercice 2022	(€ 903.445)
Perte reportée de l'exercice précédent	(€ 14.434.028)
Perte à reporter	(€ 15.337.473)

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

4. **Prendre connaissance des rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes portant sur les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

Proposition de résolution

Le Conseil d'administration soutient que ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

5. **Prendre connaissance des comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

Proposition de résolution

Le Conseil d'administration soutient que ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

6. **Donner décharge aux membres du Conseil d'administration**

Proposition de résolution

Il est proposé de donner décharge à chaque membre du Conseil d'administration pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

7. Donner décharge au commissaire aux comptes

Proposition de résolution

Il est proposé de donner décharge au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

8. Voter (vote consultative) le rapport de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (vote consultatif)

Proposition de résolution

Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, tel qu'élaboré dans le rapport annuel à la *sous-section Rapport de rémunération du Chapitre 2 intitulé Gouvernance d'entreprise*. Vous pouvez consulter le rapport annuel de 2022 sur le site Internet de la Société à l'adresse www.hyloris.com/ar22

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

Fait à _____, le _____ 2023

par

(nom et prénom) ou (pour les personnes morales) représentée par))

Signature(s):
